

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 7 décembre 2023

Délibération n° 2023 – 07/12/2023 - 1

*Approbation des procès-verbaux de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 (unanimité) Contre : 0
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve les procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023.**

Dijon, le 12 décembre 2023
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 octobre 2023 et du 9 novembre 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement